



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE  
Sainte-Agathe-des-Monts, le 30 octobre 2020

**Objet : Une partie du territoire du Centre de services scolaire des Laurentides passe en zone rouge**

Chers parents du secondaire,

Nous sommes dans l'obligation de vous annoncer qu'une partie du territoire du Centre de services scolaire des Laurentides, soit la région de Lanaudière, passera en zone rouge dès demain le 31 octobre. Nous devons donc mettre en place de nouvelles initiatives dès lundi, afin de protéger la santé de tous ceux qui fréquentent nos écoles et de permettre à nos élèves de demeurer le plus longtemps possible en classe.

Ainsi, nous continuerons d'offrir des services éducatifs à tous nos élèves. Voici les nouvelles mesures applicables dans tous les établissements secondaires, qui s'ajoutent à celles déjà en place :

#### NOUVELLES MESURES

- Les programmes particuliers comme les Sports-Études et Arts-Études se poursuivront seulement à l'intérieur du groupe-classe stable.
- Toutes les activités parascolaires et les sorties éducatives seront suspendues.
- Les repas du midi se prendront dans les classes ou à la cafétéria, en maintenant les groupes-classes stables séparés de deux mètres.
- Les services professionnels (ex. orthopédagogie) pourront continuer d'être offerts aux élèves, soit de façon individuelle ou par groupe de maximum six élèves. Si ces derniers proviennent de groupes-classes différents, la distanciation de deux mètres devra être respectée.
- Une présence policière accrue sera assurée autour des écoles secondaires pour sensibiliser les jeunes et les inviter à se disperser lorsque nécessaire.

#### PORT DU COUVRE-VISAGE

- Le port du couvre-visage est désormais obligatoire lorsque les élèves sont dans leur classe. Il peut cependant être retiré lors des situations suivantes :
  - Lorsque l'élève est assis et qu'il consomme de la nourriture ou une boisson;
  - Lorsque l'élève assiste à son cours d'éducation physique et qu'il respecte une distance de deux mètres avec les autres;
  - Lorsque l'élève déclare que sa condition médicale l'en empêche;
  - Lorsque l'élève reçoit un soin, bénéficie d'un service ou pratique une activité physique ou une autre activité qui nécessite d'enlever le couvre-visage. Dans ces cas, le couvre-visage peut être retiré pour la durée du soin, du service ou de cette activité.
- Les élèves devront dorénavant porter le couvre-visage sur le terrain de l'école.

#### ENSEIGNEMENT HYBRIDE – 3<sup>e</sup> SECONDAIRE

- Les élèves de 3<sup>e</sup> secondaire viendront désormais en classe un jour sur deux. Ils suivront leur horaire régulier, mais alterneront entre des cours en classe et à distance. Ils poursuivront leurs apprentissages.

Ces mesures entreront en vigueur dès le 2 novembre prochain et seront maintenues jusqu'à une réévaluation de la situation. Nous vous en tiendrons informés.

Nous vous assurons que nous respecterons les consignes de la santé publique pour veiller à la sécurité de tous les élèves et du personnel, et pour continuer d'offrir un enseignement de qualité à votre enfant. Nous vous saurions gré de porter une attention particulière à ces nouvelles mesures à la maison également. C'est la complémentarité de nos efforts qui nous permettra d'assurer la sécurité de tous.

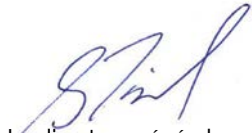
Advenant une fermeture partielle ou totale d'un de nos établissements, nous serons rapidement en mesure de vous offrir des services d'enseignement à distance afin que les élèves puissent poursuivre leurs apprentissages.

Le ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François-Roberge, a tenu à vous présenter certains outils, que vous pouvez consulter en cliquant sur les liens suivants :

- [Mesures sanitaires à observer selon le palier d'alerte régionale en vigueur](#)
- [Port du masque](#)

Je vous remercie de votre essentielle collaboration.

Veuillez accepter mes salutations distinguées.



Le directeur général,  
Sébastien Tardif